



## Je viens d'avoir un accident de voiture non responsable mais je suis en défaut d'assurance

Par **Babu24**, le **23/03/2019** à **13:37**

Je viens d'avoir un accident de la route un camion m'a percuté par l'arrière et projeté sur le véhicule devant moi . J'ai hérité d'un véhicule l'assurance de la personne décédée est résilié et n'ayant pas demandé au notaire le changement de la carte grise à mon nom. Je n'ai pu assurer la voiture depuis 6 mois et ce matin l'accident va engendré beaucoup de réparation et même si je ne suis pas en tord je voudrais savoir qu'elle vont être les conséquences pour moi et que dois je faire. Merci

Par **Visiteur**, le **23/03/2019** à **23:37**

BONJOUR. (moins des choses quand on arrive sur ce site)

Ce n'est pas au notaire de faire les changements, mais à vous.  
Vous pouviez très bien prendre une assurance quand même.

Si vous n'avez pas commis de faute à l'origine de l'accident vous pourrez elle être indemnisée par l'assurance de l'autre véhicule selon le principe de la loi Badinter, mais il faut vous lancer dans les procédures.

Vous pouvez être poursuivi au niveau pénal et risquez amende, suspension de son permis de conduire, etc.

Par ailleurs, imaginez si vous aviez été blessé...vous ne pourriez pas bénéficier de l'assistance de votre compagnie d'assurance en terme de recours ou lors de l'expertise médicale des préjudices subis.